



ÉLÉMENTS À RETENIR

- **Tu dois être professionnelle ou professionnel en tout temps.** Le personnel enseignant de l'Ontario fait partie d'un ordre professionnel, l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui doit **respecter un code de déontologie**. Toute publication d'une membre ou d'un membre de l'Ordre pourrait faire l'objet de mesures disciplinaires ou de poursuites judiciaires **même si celle-ci est faite de manière anonyme, en se servant d'un appareil personnel en dehors des heures de travail**.
- Qu'il s'agisse d'une simple recherche dans Google ou Edge ou de la création d'une page Web, **tout outil technologique peut avoir un effet positif** (p. ex., accéder facilement à l'information) **ou négatif** (p. ex., ternir son empreinte numérique).
- Il est de **ton devoir d'enseigner** aux élèves à naviguer dans cette réalité.
- Même si les élèves ont accès aux outils technologiques et qu'elles et ils ont de bonnes habiletés techniques, les élèves doivent être guidés afin **d'adopter un comportement responsable, respectueux et sécuritaire en ligne** qui s'inscrit dans les normes de la citoyenneté numérique.
- Les élèves et même certains membres du personnel ne réalisent pas **l'impact que peut avoir une publication en ligne, la vitesse à laquelle celle-ci peut voyager ainsi que son étendue**.
- **Une fois qu'une publication est affichée, il est très difficile ou même parfois impossible de l'effacer.**
- **Une opinion que publie une personne pourrait la suivre longtemps si la publication est partagée sur les médias sociaux.**
- **Renseigne-toi!** Chaque conseil scolaire a une politique quant à l'utilisation de la technologie. Il faut être vigilante ou vigilant, car les règlements peuvent varier selon le conseil scolaire, l'école et même l'âge des élèves.
- **En cas de doute, demande.** Tu n'es pas seule ou seul. Tes collègues enseignantes et enseignants, la direction d'école, les conseillères et les conseillers pédagogiques, et les services pédagogiques de ton conseil scolaire peuvent t'appuyer dans tes démarches.
- **Amuse-toi!** La technologie nous offre un monde infini de possibilités pour rendre les activités plus interactives, riches, significatives et authentiques dans un contexte de vie réel.

CONSEILS PRATIQUES

- Modéliser de bonnes pratiques.
- Respecter la netiquette, c'est-à-dire l'ensemble des normes de conduite qui régissent les comportements acceptables relativement à l'utilisation des technologies et d'Internet.
- Sensibiliser tes élèves à la netiquette.
- Être bienveillante ou bienveillant.
- Maintenir un comportement responsable à l'égard de son identité numérique et de son empreinte numérique.
- Penser avant de partager.
- Protéger ta vie privée.
- Respecter les choix et la vie privée des autres.
- Vérifier avant de cliquer.
- Poser des questions et dialoguer.
- Rapporter ou bloquer les contenus inappropriés.

